



Campagne de recensement des chats libres sur la commune de Puttrelange-aux-lacs

Vous êtes nombreux à nous avoir signalé la présence et la prolifération non contrôlée de chats errants dans notre ville.

Vous soulignez les désagréments rencontrés, et pour répondre à votre attente légitime, nous allons organiser dans un premier temps un recensement des chats errants.

La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui peut continuer de jouer son rôle de filtre contre les rats et les souris. D'autre part, cette méthode enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements de femelles en période de fécondité.

C'est dans la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants dans notre commune que nous entendons nous engager, en partenariat avec la SPA de Sarreguemines.

Les chats errants seront trappés. Ceux qui ne pourront pas être identifiés seront conduits chez un vétérinaire. Après un examen clinique, le vétérinaire devra procéder à l'euthanasie des

animaux dont l'état sera jugé incurable. Pour les autres chats, le vétérinaire procédera à leur stérilisation et à leur identification. Ils seront ensuite relâchés sur leur lieu de capture, conformément à la réglementation.

Pour la réussite de cette campagne, nous vous demandons :

- d'une part, de nous retourner le coupon complété situé au dos ;
- d'autre part, de réserver le meilleur accueil aux personnes référentes qui seront chargées de la capture de ces félins.

Il est important que les propriétaires de chats domestiques stérilisent également leur propre animal pour que cessent les abandons de portées de chatons non désirées et pour mettre un terme au flux de chats et chatons livrés à la rue. Il convient de rappeler qu'il est obligatoire d'identifier son animal depuis le 1^{er} janvier 2012. Ce dernier est protégé et ainsi ne peut faire l'objet d'un ramassage lors des campagnes de stérilisation.

Nous vous remercions pour votre participation à cette campagne.

Le Maire

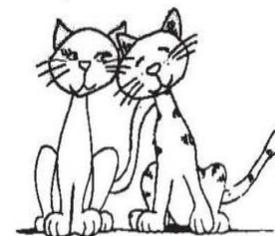
Conformément à l'article L211-27 du code rural, le chat libre est défini comme chat non identifié, n'ayant ni propriétaire, ni détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

CAMPAGNE DE RECENSEMENTS DES CHATS LIBRES

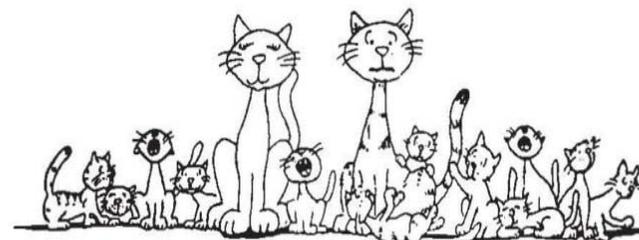
Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :
Nombre de chats :
Description (si possible) :
Nombre de mâles : Nombre de femelles :
Sur quel secteur se trouvent-ils (rue et lieux à préciser) :
Observations :

À déposer ou à envoyer à la mairie

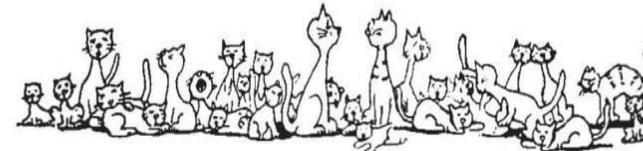
LA PROLIFÉRATION DU CHAT



gestation 52-65 jours



1^{re} année : 3 portées 12 chatons



2^e année : possibilité 144 chats



3^e année : possibilité 1728 chats



4^e année : possibilité 20736 chats

